

DEC141934DR06

Décision portant nomination de M. David STUART aux fonctions de Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'UMR6298 intitulée Archéologie - Terre - Histoire - Sociétés et nommant Mme Annie Dumont en qualité de directrice ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées – générateurs électriques de rayon X – accélérateurs de particules, délivrée à M. David Stuart le 10/12/2013 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du CHSCT local (à défaut du conseil de laboratoire) du 03/06/2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. David Stuart, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, est nommé Personne Compétente en Radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 06/12/2013.

Article 2 : Missions¹

M. David Stuart exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. David Stuart sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Dijon, le 06/08/2014

La directrice d'unité
Annie Dumont



¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Visa du délégué régional du CNRS

Philippe Piéri

Visa du chef d'établissement partenaire

Alain Bonnin

DEC142306dr08

Décision portant nomination de Mme Sandra LABOURE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC14182INSHS du 28 août 2014 nommant M. François BOUGARD directeur de l'unité propre de recherche n°841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06 juin 2013 ;

Considérant que Mme Sandra LABOURE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Ile de France Ouest et Nord du CNRS du 25 au 27 avril 2000 et du 23 au 25 mai 2000

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR841 à compter du 1^{er} septembre 2014, sur le site orléanais de l'unité.

Mme Sandra LABOURE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sandra LABOURE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 septembre 2014

Le directeur de l'unité
François BOUGARD

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141274dr08

Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme LESOBRE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC123301dr08 du 26 novembre 2012 portant nomination de M. Jérôme LESOBRE aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jérôme LESOBRE, dans l'unité du CNRS n°UMR7267 à compter du 1^{er} juin 2014.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 07 juillet 2014

Le directeur de l'unité
Didier BOUCHON

Visa du Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE

DEC141833INSHS
Décision portant cessation de fonctions de M. Kamel DORAÏ et nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 7301 intitulée *Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7301 intitulée *Migrations Internationales, espaces et sociétés* et nommant M. Kamel DORAÏ directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC132194INSHS du 30 août 2013 portant nomination de M. Audebert aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR7301 au 1^{er} juillet 2013 ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Kamel DORAÏ, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, et aux fonctions de M. Cédric AUDEBERT, directeur-adjoint, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, M. Cédric AUDEBERT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **05 SEP. 2014**

Pour le président et par déléguation,
Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90